

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AJACCIO - 2001 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 10/10/2024 - 3432 - 2024 B 00621 - 882 452 337 - 2P73

2P73

Société par actions simplifiée
au capital de 5.777.000,00 euros
Siège : 50 Route des Sanguinaires 20000 AJACCIO
RCS AJACCIO 882 452 337

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1ER SEPTEMBRE 2024

[...]

DEUXIEME RESOLUTION

Nomination d'un co-commissaire aux comptes titulaire

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Président, prend acte que les dispositions de l'article L.233-16 du Code de commerce lui sont désormais applicables, et en conséquence, décide de nommer dans le cadre d'un audit légal des petites entreprises :

Le Cabinet C2C MEDITERRANEE représentée par Monsieur Stéphane MAGNAN, société à responsabilité limitée au capital de 80.000 euros, dont le siège est sis 5 cours Jean Ballard 13001 MARSEILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro 518 271 739, en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire.

La durée des fonctions du Commissaire aux comptes, qui est de trois exercices, expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Le Commissaire aux comptes a fait savoir, en ce le concerne, qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

Nous vous demandons de prendre acte que les conditions rendant nécessaire la désignation d'un Commissaire aux comptes suppléant ne sont pas réunies.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

[...]

Certifié conforme
Le Président

Certifié conforme

Monsieur Jean-Philippe DE PERETTI

